

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOISDRON Patrick
DELETANG Claire	à PENEAU Sylvie
FRAKSO Mohamed	à PAVILLON Jean-Paul
LANDREAU Elodie	à SAMBA Jessica
LECACHEUR Julien	à DESOEUVRE Robert
MARCHAND Anthony	à PUSHPARAJ Emilie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absents

PRÉVOT Stéphanie, REGRAGUI Sidi Kamal

Secrétaires de séance

DEGAS Stéphanie, RAYMOND AUGIER Florence

Convocation adressée le 24 juin 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 2 juillet 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE3006-13 | Patrimoine - Demande de subvention auprès de la Direction générale de la création artistique (DGCA) - Aide à la création et à la restauration d'orgues non protégés

Monsieur Bruno Baron-Guichard, adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, expose :

Afin de préserver et de développer le patrimoine d'orgues français, l'État apporte un soutien financier à la restauration des orgues non protégés au titre des monuments historiques, ainsi qu'à la création d'instruments neufs.

Les aides portent avant tout sur la partie instrumentale de l'orgue. La participation de la DGCA intervient en soutien à des projets en fonction de critères artistiques et culturels en lien avec son utilisation.

Au regard des critères d'éligibilité définis dans le règlement associé à cette aide, il est proposé de solliciter auprès de la DGCA, une aide à hauteur de 50 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif de l'Etat relatif à l'Aide à la création et à la restauration d'orgues non protégés,

Considérant le programme de rénovation de l'orgue de l'église Saint-Aubin entrepris par la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commission des ressources en date du 23 juin 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la demande de subvention auprès de la DGCA à hauteur de 50 000 €,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	31	TOTAL	31
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

